



Pole emploi, obligation cv en ligne

Par **Chipie20042013**, le **26/05/2019** à **21:53**

Bonjour.

Est ce une obligation de publier mon cv en ligne sur le site pole emploi ?

Mon conseiller me l a demandé mais je ne souhaite pas qu il soit en libre accès, juste le fournir à la demande.

Je l ai quand meme publié il y a 2 jours et 2 offres d emplois frauduleuses (mise sous pli à domicile) m ont été proposé. Par la suite, j ai eu 2 spams venant de la même adresse ip (cote d Ivoire).

Voilà en partie pourquoi je ne souhaite pas publier mon cv.

Je précise que j ai bien conscience qu on propose la mise en ligne du cv pour aider. Je travaille depuis 20 ans sans arrêt. En janvier, j ai perdu mon emploi et retrouvé un emploi par mes propres moyens 15 jours après. Je suis en cdd pour 1 an.

Merci de m apporter un extrait de loi ou texte pouvant appuyer ma justification pour refuser la mise en ligne de mon cv.

Par **Visiteur**, le **26/05/2019** à **22:33**

Bonsoir,

La seule chose que vous pouvez faire est de vérifier à chaque fois, si possible, auprès de pôle emploi, la crédibilité de l'offre qui vous est faite.

Mais lisez ou relisez ceci

Pole-emploi.fr, attention-recrutements-frauduleux